

## **Procédure de consultation**

### **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication**

#### **Accord entre la Confédération suisse et la République fédérale d'Allemagne relatif aux effets de l'exploitation de l'aéroport de Zurich sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne**

La conseillère fédérale Doris Leuthard a signé début septembre l'accord susmentionné approuvé par le Conseil fédéral. Cet accord met un terme à un contentieux vieux de plusieurs années entre les deux pays concernant les règles d'utilisation du sud du territoire allemand par le trafic aérien à destination et en provenance de l'aéroport de Zurich. L'entrée en vigueur de l'accord exige au préalable sa ratification par les parlements respectifs des deux pays.

Date limite: 25 octobre 2012

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:  
[www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

2 octobre 2012

Chancellerie fédérale